

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Établissements publics
A Paris, 24 septembre 2018

Compte-rendu du comité technique ministériel - Présentation budget du 24 septembre 2018

Ce comité technique ministériel était présidé par Monsieur Stéphane TRAVERT, ministre de l'agriculture, puis Monsieur Philippe MERILLON, Secrétaire général du MAA par intérim.

Force Ouvrière était représentée par : Jean-Claude LEBOSSÉ, Christine HEUZÉ, Jean-Luc BOULENGIER, Patrice MAITRE, Jean-Christophe LEROY, Stéphane TOUZET, Xavier SIMON et Nicolas GILOT.

La baisse des effectifs, pour le projet de budget 2019 est certes contenue mais ne rassure pas sur le long terme (**hors effet transfert**), le plafond ministériel passe de 30 379 à 30 097 ETPT soit une baisse de 282 ETPT :

- pour les BOP 142 et 143 c'est : -20 ETPT
- pour le BOP 206 c'est + 40 ETPT
- pour le BOP 215 c'est - 302 ETPT

Le programme 215 est le principal BOP contributeur à la baisse des effectifs, néanmoins, le ministère méfiant, a ouvert pour 2019 la possibilité de recruter 150 vacataires si les SEA en font la demande.

FO Agriculture a très clairement indiqué que la régularisation des dossiers du FEADER ne serait pas terminée fin 2019. Pour information, les SEA sont actuellement occupés par le paiement des dossiers 2016.

Nous avons également demandé comment se répartirait la baisse d'effectifs entre SEA des DDT et services des DRAAF. L'administration ne cache pas que ce sont principalement les DRAAF qui contribueront à cette baisse d'effectifs. **FO Agriculture** se montrera vigilante pour que soit préservées en DRAAF des missions que nous ne souhaitons pas voir transférées.

Le BOP 206 est abondé de 40 ETPT pour faire face aux conséquences du BREXIT et ne bénéficie donc pas d'une augmentation nécessaire pour faire face à une nouvelle crise sanitaire (exemple : peste porcine africaine).

La mise en place du PPCR (avec une année de retard par rapport à l'origine) implique une dépense de 5,4 M€.

En ce qui concerne les opérateurs, trois d'entre eux sont plus particulièrement concernés par une baisse d'effectifs.

Pour FranceAgriMer c'est -29 ETPT après une baisse équivalente en 2018. Pour l'IFCE c'est encore -37 ETPT comme en 2018. Pour l'ONF, le MAA annonce une baisse de 80 ETPT alors qu'en interne le chiffre colporté est 2 fois plus important.

En ce qui concerne l'ONF, **FO Agriculture** a demandé, à ce que le rapport d'audit réalisé par les IGAPS soit communiqué aux organisations syndicales. L'administration nous répond que cette communication aura lieu dans les prochaines semaines.

Pour l'ASP, sur le périmètre du MAA, ce sont 53 ETPT supplémentaires qui seront attribués pour le renfort des contrôles et permettre ainsi une accélération du rythme des paiements PAC.

En complément de la présentation du projet de budget, le ministre nous indique que sera lancée, au début de l'année 2019, une vaste campagne de sensibilisation et de valorisation de l'enseignement agricole afin de stopper la baisse des recrutements d'élèves constatées depuis plusieurs années.

Le ministre indique son souhait d'une requalification de certains personnels de C en B et de B en A. Encore faudrait-il que la fonction publique avalise ces projets.

En ce qui concerne la réforme de l'État (CAP 22), le ministre confirme clairement que le périmètre du MAA restera inchangé. Il n'a d'ailleurs pas été remis en cause par la circulaire du 1er ministre du 24 juillet. Quant aux projets de changements, ils devront apporter une réelle plus value tant pour les agents que pour les usagers.

Afin d'évoquer plus en détail les changements possibles, le ministre recevra les organisations syndicales en réunions bilatérales.

Le ministre a tenu à rappeler formellement que les éventuels aménagements en SEA ne s'accompagneront pas de mobilités forcées. Une telle hypothèse n'ayant jamais été envisagée.

En réponse à une question, le ministre indique que la suppression de certaines taxes comme la taxe sur les céréales serait entièrement compensée, n'impactant donc pas le budget de FranceAgriMer.

Enseignement agricole

Parmi les 3 priorités du ministre, figure l'enseignement agricole, technique et supérieur, qui doit être conforté. L'enseignement technique enregistre de bons résultats en termes de réussite aux examens et d'insertion des diplômés.

La réforme de l'apprentissage est essentielle et, déjà, ces formations recrutent davantage. Un séminaire sera proposé aux directeurs et directeurs de centre le 17 et 18 octobre avec la participation de Mme Pénicaud.

Pour l'enseignement supérieur, où le recrutement reste bon, compte-tenu de l'effort fait pour accueillir plus d'étudiants, les moyens sont stabilisés.

L'enseignement technique (BOP 143) enregistre une baisse continue des recrutements (- 14 330 élèves), surtout sensible dans l'enseignement privé. Par parité avec l'EN, il va y avoir baisse des effectifs et des moyens avec - 50 ETPT, et transformation de 25 contrats d'AVS (auxiliaires de vie scolaire) en AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) en CDI. Le ministre promet une optimisation de façon à éviter les mutations dans l'intérêt du service et les fermetures de classes.

Le salaire des assistants d'éducation sera compensé.

Par parité avec l'éducation nationale,

- les rémunérations des ACEN vont être revalorisées ;
- un taux promu/promouvables de 17% pour passage en hors classe des enseignants (PLPA et PCEA) et CPE.(voir notre communiqué) a été obtenu. Le ministre s'en félicite ;
- le dispositif de professeurs principaux en classe de terminale est financé.

Un effort va être fait pour les DEA DAT (directeurs d'exploitations et d'ateliers technologiques).

Le statut des directeurs est en discussion, avec maintien de la liste d'aptitude et la CCP, portés par le ministre.

FO Agriculture a défendu que les moyens pour maintenir un enseignement de qualité soient insatisfaisants. **FO Agriculture** a argumenté :

La DGH : certes, les effectifs sont parfois faibles. Mais, les établissements doivent, en plus, faire de l'inclusion de jeunes en situation de handicap et de l'encrochage. Cela nécessite aussi la coopération de tous les personnels (infirmières, AE, vie scolaire, administratifs...) dont les établissements ne sont pas toujours bien dotés. Globalement, les effectifs d'AE restent inférieurs à ceux de l'éducation nationale. Et il faut parfois en recruter en supplément, sur le budget.

Effectifs : en Auvergne – Rhône-Alpes ou en Occitanie, par exemple, dans certains établissements le nombre de classes de seconde baisse, alors qu'il y a demande effective et un bon recrutement. Cela a pour conséquence l'augmentation des effectifs par classe et une diminution de l'accompagnement des élèves. Dans certaines formations, le seuil est baissé. Le recrutement est forcément en baisse lui aussi. Baisser le seuil de la classe d'entrée (2^{nde} ou 1^{ere} année de CAP) a un impact sur le reste de la filière.

Déprécarisation : afin de garder les compétences acquises par les agents contractuels, il est indispensable de les titulariser.

Le statut des directeurs et PPCR : nos collègues directeurs sont en attente de l'application de PPCR pour 2019, par parité avec leurs collègues de l'EN. Il y aura décrochage de leur grille si ce passage n'est pas rapide. Ils ne comprennent pas que ce ne soit pas possible avec leur statut actuel. Ils continuent de revendiquer un statut de corps. Comme l'a remarqué le ministre, ils sont très attachés au maintien de la liste d'aptitude, pour le recrutement, et à la CCP, pour le dialogue social dans le cadre des promotions et des mobilités.

Les contractuels de Mayotte : les TOS, payés par l'établissement, demandent à ce que leur rémunération soit indexée comme celle de leurs collègues de l'éducation nationale. Ils restent sans réponse à ce jour.

Apprentissage : nous voulons être associés aux discussions sur les décrets.

L'éducation, la formation sont un pari sur l'avenir. Avec FO Agriculture gagnons-le !

Vos représentants FO Agriculture

Suivez toute l'actualité sur notre site fo-agriculture.fr

